

## LES ACTUALITES

### ■ Prime.

#### Dans l'attente d'une réponse de la direction.

Les ordonnances relatives aux mesures de lutte contre la crise sanitaire prévoient la possibilité du versement d'une prime exceptionnelle. De son côté, lors d'une communication adressée à l'ensemble des salariés, Eric CHARPENTIER s'est exprimé sur la reconnaissance que nous aurons le moment venu.

La CFDT est favorable à une reconnaissance salariale et a réitéré cette demande déjà exprimée lors du CSE extraordinaire du 02 avril.

Consciente du monde qui nous entoure et dans un esprit de solidarité nationale, la CFDT, qui réfléchit actuellement à une alternative, suggère aux salariés qui bénéficieront de cette prime (si la direction en accepte le principe bien entendu) d'envisager d'effectuer des dons aux organismes et associations de leur choix.

### ■ Incivilités.

#### Un dossier prioritaire pour la CFDT.

Entre le 1er janvier et le 31 mai 2020, le nombre de déclarations d'incivilités a augmenté de 15% par rapport à la même période de l'année dernière. L'incivilité avec menace représente 37% du total et c'est le métier de Conseiller Commercial qui est le plus concerné (56% vs 49% en 2019). Cependant un nombre important d'incivilités ne sont pas remontées notamment celles rencontrées chez CMNA. La CFDT est attentive à ce dossier prioritaire pour la santé et la sécurité des salariés. Le bien-être au travail est défendu depuis des années par la CFDT au travers de nos actions et de nos visites de caisses.

Il semble que nous ayons enfin trouvé une oreille attentive auprès de la direction : en effet, celle-ci met en place des mesures qui répondent à des revendications de longue date de la CFDT. Ainsi le nouvel outil de déclaration INCIV permettra une meilleure traçabilité des demandes, la formation sera enfin accessible à l'ensemble des salariés du Réseau, de l'Appui-Réseau et des Services Fédéraux (à solliciter lors de l'EAE) et une affiche sera apposée dans les LSB pour sensibiliser nos clients.

### ■ Modularité.

#### Un premier retour en arrière.

Mouvaux et Bondues, les deux Bureaux de la Caisse de Marcq en Baroeul, qui sont actuellement en modularité, ne le seront plus à partir du mois de septembre. C'est la première fois que le CMNE fait un retour en arrière sur la modularité. Mais contrairement à que l'on aurait pu imaginer cela a encore un impact négatif sur les effectifs. Le poste de Responsable d'Unité Commerciale de Bondues est supprimé avec une mutualisation de celui de Mouvaux sur les deux points de vente. Généralement la mise en place de la modularité conduit, lorsqu'il existe encore, à la suppression du poste de CRC. Mise en place ou abandon de la modularité ont donc les mêmes conséquences sur les effectifs. Vous avez dit bizarre?

## SOMMAIRE

### ■ Actualités.....1

Prime.  
Incivilités.  
Modularité.

### ■ Edito .....1

### ■ Le dossier du mois....2

Télétravail.

### ■ Félicitations.....2

### ■ Carton Rouge.....2

### ■ Le chiffre.....2

### ■ Décryptage.....2

Effectif CDI du CMNE

### ■ Repères .....2

## EDITO

On n'avait jamais vu cela : plus de deux mois durant lesquels la société se met à l'arrêt pour combattre un virus meurtrier.

Un redémarrage qui se fait dans la douleur car nous sommes fatigués : l'immobilisme n'est pas le naturel de l'homme, et la fermeture d'entreprises, de commerces, de loisirs et les déplacements contraints ont eu des conséquences anxiogènes.

Un redémarrage qui repose sur un principe de nécessité : pour la nation, l'activité économique, et, pour les individus, conserver son emploi, en trouver un, retrouver son niveau antérieur de rémunération...

Au-delà des cloisons en plexiglas et des masques, cette crise aura eu raison de nos rituels sociaux, au moins pour un temps : le café ensemble, se serrer la main, se toucher l'épaule, et pire encore se faire la bise, sont derrière nous. Cette sociabilité disparue ramène le travail ... au seul travail.

Les partenaires sociaux doivent travailler ensemble à redéfinir les modalités pratiques du travail, en maintenant la sociabilité dans l'organisation du travail, quitte à en modifier les formes. Chantier pour la rentrée...

En attendant, et bien que..., nous souhaitons à tous de bonnes vacances.

Vous avez des questions, des remarques ?  
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr  
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr  
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr  
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr  
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr  
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr  
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr  
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr  
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr  
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr  
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr  
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr  
Philippe VANDELDELDE philippe.vandedelde@cmne.fr

# LE DOSSIER DU MOIS

Télétravail.

## Le temps de la réflexion !

Ces derniers mois le télétravail a impacté un nombre important de salariés qui n'étaient pas, pour la plupart, préparés à cette nouvelle organisation du travail (le pic de 515 salariés en télétravail et 138 en travail déplacé a été atteint). Cependant, les conditions étaient loin d'être optimales : enfants à la maison, climat anxiogène, équipements de fortune pour certains, charge de travail excessive, fatigue, isolement, etc.... Bref des conditions fortement éloignées de l'esprit et de la lettre de l'accord relatif au télétravail signé le 05/12/2018. Alors que cette pratique va se développer très fortement dans les mois et années à venir, il est urgent de réfléchir pour en améliorer les conditions d'exercice et l'élargir à d'autres métiers ou activités. La démarche avait été engagée début mars, avant le confinement, par la présentation d'une synthèse de l'accord télétravail aux partenaires sociaux. Ce bilan a pour objectif d'améliorer la mise en œuvre du télétravail

et de partager les bonnes pratiques mises en place par les salariés. Lors de la réunion de négociation du 10 juin la direction a d'ores et déjà acté certaines évolutions :

- Le critère relatif au temps de travail pourrait être élargi aux salariés à temps partiel à partir de 80%.
- L'ancienneté requise sur le poste, en cas de mobilité, pourrait être équivalente à la période d'adaptation ou

## La crise du covid accélère son déploiement !

probatoire (3 ou 4 mois d'ancienneté sur le poste au lieu d'un an).

- De manière exceptionnelle, la journée de télétravail pourrait (sous condition) être modifiée.
- L'accès au télétravail serait élargi à 5 nouveaux services.

En complément de ces avancées la CFDT souhaite entre autres :

LA CFDT NÉGOCIE POUR VOUS



- L'ouverture du télétravail ou du travail déplacé au réseau (ex: salarié en activité partagée) et appui-réseau.
- Porter la fréquence du télétravail à 2 jours par semaine.
- Informer et sensibiliser les managers au fait que le télétravail n'est pas synonyme de perte de pouvoir ou d'autorité et qu'ils sont les garants du respect des horaires et du droit à la déconnexion.

Nous estimons que l'alternance télétravail / travail en présentiel est importante et indispensable, car elle permet d'éviter l'isolement et de conserver la relation avec son équipe de rattachement et sa ligne managériale.

Pour le moment la direction n'est pas favorable à l'extension du télétravail aux salariés du réseau. Un des problèmes majeurs reposerait sur la sécurité des opérations hors du cadre habituel de l'entreprise. Elle souhaite reporter cette réflexion au dernier trimestre 2020 dans le cadre du prochain PMT, et inclure une analyse plus globale post-COVID 19. A suivre...■

### FELICITATIONS

À Marlène Schiappa, la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations, pour ses propos contenus dans sa déclaration dédiée à la reprise de l'activité : « *Je refuse que l'égalité entre les femmes et les hommes soit reléguée et ne soit plus un chantier prioritaire pour les entreprises et sociétés, à la faveur de la crise économique* ».

### CARTON ROUGE

Au CMNE qui, malgré ses engagements pris dans les multiples accords égalité professionnelle, ne parvient pas à réduire la surreprésentation des

femmes parmi les techniciens (61.1%). Le nombre de femmes parmi les cadres n'est que de 27.5% !!! Le bien modeste objectif de 28% de femmes cadres n'est même pas atteint.

### LE CHIFFRE

327

C'est le nombre de salariés à temps partiel, avec 96% de femmes et 4% d'hommes. Les emplois les plus représentés sont les CRC et les conseillers commerciaux (75%). Parmi les 327 salariés à temps partiel, seuls 9 sont des managers (dont pour le réseau 2 RUC et 1 directrice de caisse). Faites part de vos souhaits de temps partiel à votre chargé RH.

### DECRYPTAGE

- Effectif CDI de la CFCMNE.
- 470 salariés au 31/03/2020.

|       | Points de vente | Appui réseau * | Services fédéraux | Total |
|-------|-----------------|----------------|-------------------|-------|
| 2005  | 2009            | 207            | 712               | 2928  |
| 2016  | 1424            | 566            | 589               | 2579  |
| 2017  | 1373            | 566            | 578               | 2517  |
| 2018  | 1334            | 605            | 596               | 2535  |
| 2019  | 1303            | 609            | 569               | 2481  |
| 2020  | 1307            | 593            | 558               | 2458  |
| Écart | -702            | +386           | -154              | -470  |

\* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché pro/agri/ OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

### REPÈRES

#### L'AGENDA DU MOIS

|               |       |
|---------------|-------|
| Négociation : | 10/06 |
| C.S.E :       | 17/06 |
| C.S.S.C.T     | 16/06 |

#### SECURITE SOCIALE

|                   |          |
|-------------------|----------|
| Plafond annuel :  | 41.136 € |
| Plafond mensuel : | 3.428 €  |

#### SMIC (01/20) Source : Service Public.fr

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Taux horaire brut : | 10.15 €    |
| Taux horaire net :  | 8.05 €     |
| Mensuel brut :      | 1.539.42 € |
| Mensuel net :       | 1.218.60 € |

#### INFLATION

0.60 % (selon l'INSEE)

#### ALLOCATIONS (01/04/20)

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Revenus nets ≤ 69.309 € / an | 131.95 €      |
| Revenus nets ≤ 75.084 € / an | 301.00 €      |
| Trois enfants :              | 80.859 € / an |
| Quatre enfants :             | 470.07 €      |

#### RSA (01/04/20)

|                    |            |
|--------------------|------------|
| 1 personne seule:  | 564.78 €   |
| 1 couple :         | 847.17 €   |
| 1 couple + 1 enf : | 1.016.60 € |
| 1 couple + 2 enf : | 1.186.03 € |
| Enfant suppl.:     | 225.91 €   |

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdtcnm@wanadoo.fr

Application mobile : www.cfdt.mobi/cmne

facebook : CFDT CMNE

### BULLETTIN D'ADHESION

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

A retourner :  
CMNE - local syndical de la CFDT  
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature

